



## **Lettre Ouverte**

**Madame Anne BROCHES  
DRH LCL  
Immeuble Rhône  
10 Place Oscar NIEMEYER  
94800 Villejuif**

Objet : Négociation salariale pour 2013

Paris, le 21 novembre 2012.

Madame le Directeur,

En date du 15 octobre 2012, vous avez convié par courrier les quatre Organisations Syndicales représentatives chez LCL, à la négociation annuelle d'entreprise. Dans ce courrier, le calendrier prévoyait quatre réunions, la négociation devant se terminer le 27 novembre 2012.

Or, lors de la réunion du 20 novembre, vous avez déclaré qu'étant arrivée au bout de votre mandat, la réunion du 27 novembre prochain n'avait pas lieu d'être. **FO LCL** vous a tout de suite répondu que nous souhaitons la poursuite de la « négociation » car :

- Malgré nos demandes répétées, vous avez refusé de nous communiquer le montant en euros de l'enveloppe que vous consacrerez aux mesures salariales individuelles 2013. Vous nous indiquez seulement qu'au titre de l'année 2013, la progression de la « *rémunération de base annuelle des salariés présents* » (RMPP) sera fixée à 0,9%. Or, ni les documents remis par la Direction, ni vos « réponses » nous permettent de calculer ce budget. Comment alors demander à une Organisation Syndicale de pouvoir se positionner en toute connaissance de cause ?

Doit-on vous rappeler que l'article L 2242-10 du Code du travail stipule : « *Le procès-verbal atteste que l'employeur a engagé sérieusement et loyalement les négociations. L'engagement sérieux et loyal des négociations implique que l'employeur ait convoqué à la négociation les Organisations Syndicales représentatives dans l'entreprise et fixé le lieu et le calendrier des réunions. L'employeur doit également leur avoir communiqué les informations nécessaires pour leur permettre de négocier en toute connaissance de cause et avoir répondu de manière motivée aux éventuelles propositions des Organisations Syndicales.* »

- **FO LCL** souhaite négocier l'enveloppe et, **après connaissance précise de ce budget**, vous proposer ses revendications. Si nous avons pu vous faire part de certaines d'entre elles, nous attendons toujours de négocier et connaître avec précision le budget alloué aux mesures salariales 2013 pour vous dévoiler l'ensemble de nos propositions. Ce que nous souhaitons faire lors de la prochaine réunion programmée du 27 novembre prochain que vous voulez annuler unilatéralement.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et dans l'attente d'une réponse positive - les salariés de LCL ne la méritent-ils pas ? - nous vous prions de recevoir, Madame le Directeur, nos salutations respectueuses.

**Philippe KERNIVINEN**  
Délégué National **FO LCL**

P.S. : Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à notre courrier du 12 janvier 2012 relatif au même sujet.